

## COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réception du château de capdeville pour le respect des mesures de distanciation, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE.. BROCCO. JEANJEAN. PICAT. POURCEL. SORIANO. BOUDARD  
PIERON. GARRABET. PABAN.. RELATS. IGON.. LAMENDIN.. MORENO. SACRE.. GARCIA.  
LASBENNES. HISSLER. . LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD.

Excusés : CARVALHO pouvoir à JEANJEAN,  
GARGALE pouvoir à PABAN  
PUJOL pouvoir à CAVAGNAC  
DEJEAN pouvoir à RELATS  
VERDOT pouvoir à GARRABET  
DENAT  
HONTANS

Absents :

Secrétaire : Raymond LAUTA

**Date de la convocation : 23 Mars 2021**

Votants : 27  
Nuls : 0  
Dont pouvoir : 5  
Pour : 25  
Contre : 0  
Refus de vote : 2 Léonardelli, Izard  
Abst :  
**Délibération n° : 2021 - 30**

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4°et 5°;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment son article 13;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal, approuvé par délibération du 22 juillet 2020 et plus particulièrement son article 51.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.

Le débat s'est tenu sur la base du rapport annexé à la présente.

Prend acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021 et dans les conditions prévues par les textes.

Ont signé au registre les membres présents

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 30/03/2021
- Affichage du 30/03/2021 au 30/04/2021
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,



Hugo Cavagnac

## COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réception du château de capdeville pour le respect des mesures de distanciation, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE.. BROCCO. JEANJEAN. PICAT. POURCEL. SORIANO. BOUDARD  
PIERRON. GARRABET. PABAN.. RELATS. IGON.. LAMENDIN.. MORENO. SACRE.. GARCIA.  
LASBENNES. HISSLER. . LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD.

Excusés : CARVALHO pouvoir à JEANJEAN,  
GARGALÉ pouvoir à PABAN  
PUJOL pouvoir à CAVAGNAC  
DEJEAN pouvoir à RELATS  
VERDOT pouvoir à GARRABET  
DENAT  
HONTANS

Absents :

Secrétaire : Raymond LAUTA

**Date de la convocation : 23 Mars 2021**

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 27

Contre : 0

Abst :

**Délibération n° : 2021 - 31**

**OBJET : Loyer de la caserne de Gendarmerie – OI n°5735**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de révision triennale du bail administratif des locaux de la caserne de Gendarmerie. Ce projet porte le loyer à 75 645 € par an à compter du 1er avril 2021. Les autres conditions du bail sont inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- accepte de signer avec l'Etat un avenant n°3 au bail administratif relatif aux locaux de la Gendarmerie à compter du 1er avril 2021, pour une deuxième période triennale, pour un montant annuel de 75 645 € par an,
- autorise M. le Maire à signer le bail et l'ensemble des pièces liées à cet engagement.

Ont signé au registre les membres présents

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 30/03/2021
- Affichage du 30/03/2021 au 30/04/2021
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

  
Hugo Cavagnac



## COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réception du château de capdeville pour le respect des mesures de distanciation, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE.. BROCCO. JEANJEAN. PICAT. POURCEL. SORIANO. BOUDARD  
PIERRON. GARRABET. PABAN.. RELATS. IGON.. LAMENDIN.. MORENO. SACRE.. GARCIA.  
LASBENNES. HISSLER. . LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD.

Excusés : CARVALHO pouvoir à JEANJEAN,  
GARGALE pouvoir à PABAN  
PUJOL pouvoir à CAVAGNAC  
DEJEAN pouvoir à RELATS  
VERDOT pouvoir à GARRABET  
DENAT  
HONTANS

Absents :

Secrétaire : Raymond LAUTA

**Date de la convocation : 23 Mars 2021**

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

**Délibération n° : 2021 - 32**

**OBJET : Création d'un éclairage public pour le nouveau giratoire RD4-RD87 – 1AT38**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 18 décembre 2020 concernant la création d'un éclairage public pour le nouveau giratoire RD4-RD87, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1AT38):

Dépose du coffret de commande P94 'LES 4 CHEMINS'.A reposer au niveau du PBA du point lumineux 312.

Création d'un départ souterrain et d'un départ aérien.

Mise en conformité du réseau EP aérien avec déroulage de T2x16<sup>2</sup> sur 130 mètres. Extension souterraine en câble 3x16<sup>2</sup> sur environ 280 mètres.

Fourniture et pose de 10 ensembles, mât cylindre-conique 7 mètres avec appareil type 'routier' LED 54 W, T°3000°K.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	10 287 €
Part SDEHG	44 000 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	13 923 €
• Total	68 750 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Ont signé au registre les membres présents

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**  
les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 30/03/2021
- Affichage du 30/03/2021 au 30/04/2021
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac



## COMMUNE DE FRONTON

**EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réception du château de capdeville pour le respect des mesures de distanciation, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE.. BROCCO. JEANJEAN. PICAT. POURCEL. SORIANO. BOUDARD PIERRON. GARRABET. PABAN.. RELATS. IGON.. LAMENDIN.. MORENO. SACRE.. GARCIA. LASBENNES. HISSLER. . LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD.

Excusés : CARVALHO pouvoir à JEANJEAN,  
GARGALE pouvoir à PABAN  
PUJOL pouvoir à CAVAGNAC  
DEJEAN pouvoir à RELATS  
VERDOT pouvoir à GARRABET  
DENAT  
HONTANS

Absents :

Secrétaire : Raymond LAUTA

**Date de la convocation : 23 Mars 2021**

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

**Délibération n° : 2021 - 33****OBJET : Mise en conformité et équilibrage des réseaux d'éclairage public - 1AS263**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 21 août dernier concernant la mise en conformité et équilibrage des réseaux d'éclairage public, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1AS263) :

- Dépose du coffret P100 'ADVUT', pose de T2x16<sup>3</sup> depuis le PL334 issu du P28 'DAVID' jusqu'au PL 2553 sur 270 mètres.
- Dépose du P101 'FAUJOU', mise en conformité avec T2x16 depuis le n°2844 issu du P22 'CAPDEVILLE' (520 mètres) demander dépose comptage à réception des travaux - résiliation abonnement.
- P23a 'LABORDETTE', mise en conformité depuis le P23 'LABORDETTE' (700 mètres) ou si possible depuis le P110 'Maison des Vins', 390 mètres.
- P83 A et B, dépose des 2 coffrets mise en conformité avec T2x16<sup>2</sup> depuis le P43 'POURRADEL'.
- P36A à déposer mise en conformité depuis le 3298 issu du P36 'BAYSSADE' jusqu'au PL 3208 soit 400 mètres.
- P64 'ROUTE DE FABAS CS', mise en conformité avec pose T2x16<sup>2</sup> sur 460 mètres depuis le P5 'CAILLE', dépose cellule.
- PE 'LABOURDETTE', dépose de la cellule isolée et du projecteur - prévoir une commande déportée pour allumer le stade.
- Dépose des cellules isolées P8B 'FRONTON' et P88 'LAURENSOU CS', mise en conformité depuis le P8 'FRONTON' (330 mètres).
- Vérifier les coffrets de commande suivants :
  - P66B, comptage existant mais pas de comptage.
  - P49A et P45A mise en conformité suivant étude CAMELIA.
  - Mise en conformité des départs et du calibrage.
  - Fourniture étude Camélia pour l'ensemble des coffrets.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	22 000€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	6 962€
Total		34 375€



Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 031-213102023-20210329-2021\_33-DE

Berger  
Levrault

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 30/03/2021
- Affichage du 30/03/2021 au 30/04/2021
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,



Hugo Cavagnac

## COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réception du château de capdeville pour le respect des mesures de distanciation, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE.. BROCCO. JEANJEAN. PICAT. POURCEL. SORIANO. BOUDARD  
PIERRON. GARRABET. PABAN.. RELATS. IGON.. LAMENDIN.. MORENO. SACRE.. GARCIA.  
LASBENNES. HISSLER. . LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD.

Excusés : CARVALHO pouvoir à JEANJEAN,  
GARGALE pouvoir à PABAN  
PUJOL pouvoir à CAVAGNAC  
DEJEAN pouvoir à RELATS  
VERDOT pouvoir à GARRABET  
DENAT  
HONTANS

Absents :

Secrétaire : Raymond LAUTA

**Date de la convocation : 23 Mars 2021**

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 27

Contre : 0

Abst :

**Délibération n° : 2021 - 34**

**OBJET : Demande de diagnostic énergétique**

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG accompagne les communes dans la réduction de la consommation d'énergie en auditant les bâtiments construits avant 2007.

Ce programme est financé à 95% par la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€.

La commune a déjà réalisé les audits énergétiques de l'espace Gérard Philippe et de l'école élémentaire Jean de La Fontaine et mené les travaux d'amélioration. IL serait pertinent aujourd'hui de travailler sur le bâtiment qui abrite la médiathèque et le cinéma.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander un diagnostic énergétique pour le bâtiment qui abrite la médiathèque et la salle de cinéma.
- s'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€
- s'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 30/03/2021
- Affichage du 30/03/2021 au 30/04/2021
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,



Hugo Cavagnac



## COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réception du château de capdeville pour le respect des mesures de distanciation, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE.. BROCCO. JEANJEAN. PICAT. POURCEL. SORIANO. BOUDARD  
PIERRON. GARRABET. PABAN.. RELATS. IGON.. LAMENDIN.. MORENO. SACRE.. GARCIA.  
LASBENNES. HISSLER. . LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD.

Excusés : CARVALHO pouvoir à JEANJEAN,  
GARGALE pouvoir à PABAN  
PUJOL pouvoir à CAVAGNAC  
DEJEAN pouvoir à RELATS  
VERDOT pouvoir à GARRABET  
DENAT  
HONTANS

Absents :

Secrétaire : Raymond LAUTA

**Date de la convocation : 23 Mars 2021**

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 27

Contre : 0

Abst :

**Délibération n° : 2021 - 35**

**OBJET : : Protocole de répartition du financement d'un réservoir d'eau potable et des réseaux afférents.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Fronton a transféré à Réseau31, lors de son adhésion le 13 mars 2012, la compétence Transport et Stockage du domaine Eau Potable. Le schéma directeur eau potable, lancé par la commune en 2015, actualisé en 2017, et annexé au Plan Local d'Urbanisme, fait apparaître le besoin de stockage complémentaire d'eau potable de 500m<sup>3</sup>. Dans le même temps, le SIEVGHSCC a lancé la réalisation d'un schéma directeur eau potable sur l'ensemble de son territoire qui met en évidence le besoin d'une unité de stockage complémentaire de 800 m<sup>3</sup>. La proximité de ses besoins en stockage complémentaire a initié une mise en commun des éléments et une étude réalisée par NALDEO, pilotée par Réseau 31. La présentation de cette étude a conduit à la validation de la construction d'un réservoir unique et les réseaux y afférents permettant une mutualisation des coûts et une économie d'échelle liée à l'unicité de site, l'unicité de Maître d'œuvre et d'Entreprise.

Il a donc été décidé de fixer les modalités techniques et financières de la coopération dans un protocole à signer entre Réseau31, le SIEVGHSCC et la commune de FRONTON dans le respect de l'exercice des compétences transférées. Ce château d'eau de 1 500m<sup>3</sup> serait construit sur la commune de Castelnau d'Estretfonds et desservirait Boulac et Fronton.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et pris connaissance des termes du protocole annexé à la présente, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole et toutes les pièces permettant la mise en œuvre de ce projet.

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 30/03/2021
- Affichage du 03/03/2021 au 30/04/2021
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,



Hugo Cavagnac

## COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réception du château de capdeville pour le respect des mesures de distanciation, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE.. BROCCO. JEANJEAN. PICAT. POURCEL. SORIANO. BOUDARD  
PIERRON. GARRABET. PABAN.. RELATS. IGON.. LAMENDIN.. MORENO. SACRE.. GARCIA.  
LASBENNES. HISSLER. . LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD.

Excusés : CARVALHO pouvoir à JEANJEAN,  
GARGALE pouvoir à PABAN  
PUJOL pouvoir à CAVAGNAC  
DEJEAN pouvoir à RELATS  
VERDOT pouvoir à GARRABET  
DENAT  
HONTANS

Absents :

Secrétaire : Raymond LAUTA

**Date de la convocation : 23 Mars 2021**

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

**Délibération n° : 2021 - 36**

**OBJET : : Modification du tableau des effectifs de la collectivité.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police municipale,

Décide

Article 1 : de créer 1 poste de gardien brigadier à temps complet (35 h) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

Article 2 : de supprimer le poste de Chef de Service de Police Municipale ouvert au tableau des effectifs

Article 2 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Article 3 : de modifier le tableau des effectifs

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 30/03/2021
- Affichage du 30/03/2021 au 30/04/2021
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,



Hugo Cavagnac



## COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réception du château de capdeville pour le respect des mesures de distanciation, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE.. BROCCO. JEANJEAN. PICAT. POURCEL. SORIANO. BOUDARD  
PIERRON. GARRABET. PABAN.. RELATS. IGON.. LAMENDIN.. MORENO. SACRE.. GARCIA.  
LASBENNES. HISSLER. . LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD.

Excusés : CARVALHO pouvoir à JEANJEAN,  
GARGALE pouvoir à PABAN  
PUJOL pouvoir à CAVAGNAC  
DEJEAN pouvoir à RELATS  
VERDOT pouvoir à GARRABET  
DENAT  
HONTANS

Absents :

Secrétaire : Raymond LAUTA

**Date de la convocation : 23 Mars 2021**

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 27

Contre : 0

Abst :

**Délibération n° : 2021 - 37**

**OBJET : : Programmation culturelle.**

Dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, la Région met en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux opérateurs de droit privé ou public d'obtenir un soutien à la programmation de spectacles présentés par des équipes artistiques régionales. Ces projets doivent permettre un maillage du territoire régional, notamment en milieu rural et dans les communes dépourvues d'offre culturelle à l'année ; la diffusion en Occitanie des équipes artistiques professionnelles issues du territoire régional et une ouverture de tous les publics sur la diversité des esthétiques du spectacle vivant.

La commune s'est déjà inscrite dans ces programmations et souhaiterait, pour 2021, proposer aux Frontonnais le spectacle : BREL DEBOUT, une création originale sur la vie et 16 chansons emblématiques de Jacques Brel. Spectacle pour tout public, diffusé en partenariat avec la Fondation Jacques BREL de Bruxelles.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, programme ce spectacle le 6 novembre 2021 à l'espace Gérard Philipe, au prix de cession de 1 600 € et sollicite l'aide de la Région à hauteur de 800 €.

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 30/03/2021
- Affichage du 30/03/2021 au 30/04/2021
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,



Hugo Cavagnac